

# FAPE obsèques assistance

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies d'assurances : GENERALI IARD n° 552 062 663 RCS Paris

Produit : FAPE Obsèques Assistance

**Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques.**

**Toutes les informations contractuelles et précontractuelles sur le produit « FAPE obsèques assistance » sont fournies au client dans d'autres documents et, notamment, dans les conditions générales ci-jointes.**

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit « FAPE Obsèques Assistance » est un contrat individuel d'assurance couvrant l'**assistance obsèques**.

En cas de décès du souscripteur, cette assurance prend en charge tout ou partie des frais de rapatriement du corps. Cette assurance couvre également certaines dépenses comme une aide-ménagère ou le soutien psychologique.



### Qu'est ce qui est assuré ?

Les remboursements de frais couverts par l'assurance ne peuvent pas être plus élevés que les dépenses engagées. Ils sont soumis à des plafonds explicités dans les Conditions Générales ci-jointes.

#### LES GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PREVUES EN CAS DE DECES DE L'ASSURE A PLUS DE 50 KM DE SON DOMICILE :

- ✓ **Transport de corps en cas de décès du Souscripteur, dont frais de cercueil** : En cas de décès du Souscripteur, prise en charge du transport du défunt Souscripteur jusqu'au lieu d'inhumation.
- ✓ **Envoi d'un proche pour reconnaissance de corps et formalités décès** : Si le Souscripteur décède alors qu'il se trouvait seul sur place, et si la présence d'un Membre de sa famille ou d'un proche sur les lieux du décès s'avère indispensable pour effectuer la reconnaissance du corps et les formalités de rapatriement ou d'incinération, organisation et prise en charge du déplacement A/R en avion classe économique ou en train 1ere classe de cette personne depuis la France jusqu'au lieu du décès.
- ✓ **Retour d'un / des accompagnant(s) en cas de décès d'un Bénéficiaire** : Prise en charge du retour par train en 1ere classe ou par avion en classe économique ainsi que des éventuels frais de taxi, au départ et à l'arrivée des Membres de la Famille qui voyageaient avec le défunt afin qu'ils puissent assister aux obsèques.
- ✓ **Aide-ménagère** : Organisation de la mise à disposition d'une aide-ménagère pour effectuer les travaux ménagers au Domicile du défunt. Prise en charge du coût de l'aide-ménagère à concurrence de 4 heures de travail réparties pendant le mois qui suit la date du décès (minimum de 2 heures à la fois)
- ✓ **Mise en relation ou Organisation de Garde des enfants** : Communication des coordonnées d'au moins 3 prestataires pouvant assurer la garde des enfants du souscripteur. Le coût de cette prestation sera intégralement à la charge du Bénéficiaire.
- ✓ **Soutien psychologique en cas de décès du Bénéficiaire** : Mise à disposition des Membres de la Famille 24/24, 7/7, d'un service Ecoute et Accueil Psychologique et organisation et prise en charge de 5 entretiens
- ✓ **Transport et garde d'animaux** : En cas de décès du Souscripteur, si les Membres de sa Famille ne sont plus en mesure de s'occuper de ses animaux de compagnie (chien ou chat), organisation du transport des animaux jusqu'à un établissement de garde approprié proche de son Domicile ou jusqu'à la destination au choix en France et à moins de 50 km du domicile du Bénéficiaire et prise en charge pendant une durée maximale de 5j.
- ✓ **123 Classez abonnement classico (coffre-fort électronique)**
- ✓ **Information Conseil**



### Qu'est ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les obsèques ;

**Cette liste n'est pas exhaustive.**



### Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

#### PRINCIPALES EXCLUSIONS

- ! Dans le cas d'usage de médicaments, drogues, stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et à l'usage abusif d'alcool.
- ! Dans le cas d'un acte intentionnel de sa part ou un acte dolosif ou d'un suicide dans la première année du contrat.
- ! Les frais engagés sans notre accord, non expressément prévus par la présente Convention d'Assistance.
- ! Les frais non justifiés par des documents originaux
- ! Les frais liés aux excédents de poids de bagages lors d'un transport par avion et les frais d'acheminement des bagages lorsqu'ils ne peuvent être transportés avec le Souscripteur et / ou le Membre de la famille
- ! Les frais de douane

#### PRINCIPALES RESTRICTIONS

- ! Les déplacements à plus de 50 km ne sont couverts que si le séjour du souscripteur est de moins de 90 jours.
- ! Les frais de cercueil en cas de rapatriement sont limités à 765 € TTC

**Cette liste n'est pas exhaustive.**



## Où suis-je couvert ?

- ✓ **Dans le monde entier**, en dehors des pays considérés en exclusion de garantie (état de guerre civile, etc. ces exclusions sont décrites dans les Conditions Générales ci-jointe) ;
- ✓ Le **lieu d'inhumation** devra être situé : en France pour le Souscripteur domicilié en France ou dans le Département d'Outre-Mer dans lequel est situé le domicile du Souscripteur



## Quelles sont mes obligations ?

### Sous peine de suspension des garanties

#### A la souscription du contrat :

- Remplir avec exactitude le formulaire de souscription fourni par l'assureur ;
- Fournir tout document justificatif demandé par l'assureur ;
- Régler la cotisation (ou la fraction de cotisation) indiquée au contrat.

#### En cours de vie du contrat :

- Informer l'assureur de tout changement de situation (changement d'adresse) par lettre recommandée, dans les 30 (trente) jours qui suivent leur connaissance.

#### En cas de sinistre :

- Avant d'effectuer toute dépense, contacter Europ Assistance afin d'obtenir leur accord au préalable.
- Faire parvenir tous documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations prévues au contrat



## Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables selon les modalités choisies lors de la souscription du contrat obsèques auquel est associée cette assurance assistance. En fonction de votre choix, la prime peut être unique (payable à la souscription), périodique ou viagère. Les paiements peuvent être effectués par chèque, virement ou prélèvement automatique selon le choix de paiement relatif au contrat obsèques.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La date d'effet du contrat est fixée d'un commun accord et est indiquée au Certificat d'adhésion. Cette date est toujours postérieure à la date de la demande d'adhésion.

La couverture est viagère (jusqu'au décès du souscripteur).



## Comment puis-je résilier le contrat ?

Par lettre recommandée, à l'adresse figurant dans le formulaire de demande de souscription.